

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

5 Rue François de Guise
CS 20950
55014 BAR LE DUC CEDEX
Fax : 03.29.45.10.10
Tél : 03.29.79.09.39

MONSIEUR COLSON ARNAUD
rue des Minières
Pôle d'activités du Pré Moinot - BP74
52102 ST DIZIER CEDEX

V/REF :
N/REF : 2009 B 273 / 2012-A-131

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 26/01/2012,

Acte S.S.P. en date du 18/01/2012

- Donation de parts

- Déclaration de Don Manuel :

Donateur : HERMAND Marc-André // Donataires : HERMAND Jean-Etienne

P.V. d'assemblée du 30/12/2011
- Modification statutaire

Statuts mis à jour

Concernant la société

AB MECA

Société à responsabilité limitée

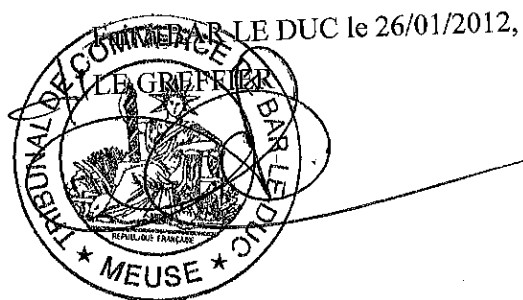
rue de la Forêt

ZA de la Tannerie

55170 Ancerville

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-131 le 26/01/2012

R.C.S. BAR LE DUC 518 973 979 (2009 B 273)





N° 11278 * 11
N° 60586 * 11

Service de l'enregistrement
DES FINANCES PUBLIQUES

3 rue du Département - B.P. 283
52100 SAINT-DIZIER CEDEX

Cachet du service des impôts des entreprises

Téléphone : 03 25 53 50 91

Télécopie : 03 25 53 43 93

Réception du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
ou sur rendez-vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2735

@Internet-DGFIP

Date de réception:

PÔLE ENREGISTREMENT

19 JAN. 2012

SAINT-DIZIER

DECLARATION DE DON MANUEL

(ARTICLE 635 A DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

à déposer en double exemplaire au service des impôts des entreprises du domicile du donataire)

I DATE ET MODALITÉS DE RÉVÉLATION DU DON MANUEL (1)

MODALITÉS DE RÉVÉLATION :

SPONTANÉE ☒

EN RÉPONSE À UNE DEMANDE DE L'ADMINISTRATION ☐

AU COURS D'UNE PROCÉDURE DE CONTRÔLE OU D'UNE PROCÉDURE CONTENTIEUSE ☐

PRÉCISEZ LA DATE :

PRÉCISEZ LA DATE :

II DONATEUR(S) (1)

DONATEUR N° 1.

M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M. ☒ NOM DE NAISSANCE : HERMAND PRÉNOMS : Marc - André

NOM MARITAL :

DATE DE NAISSANCE : 16/08/1963 COMMUNE : SAINT-DIZIER DÉPARTEMENT 052

PAYS SI ÉTRANGER :

DOMICILE : N° 34 TYPE DE VOIE : Rue LIBELLÉ DE VOIE : des Étendues

CODE POSTAL : 52100 COMMUNE : SAINT-DIZIER

RÉGIME MATRIMONIAL : Séparation de biens

DONATEUR N° 2.

M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M. ☐ NOM DE NAISSANCE : PRÉNOMS :

NOM MARITAL :

DATE DE NAISSANCE : COMMUNE : DÉPARTEMENT

PAYS SI ÉTRANGER :

DOMICILE : N° TYPE DE VOIE : LIBELLÉ DE VOIE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

RÉGIME MATRIMONIAL :

III DONATAIRE (1)

M^{me} ☐ M^{lle} ☐ M. ☒ NOM DE NAISSANCE : HERMAND PRÉNOMS : Jean - Etienne

NOM MARITAL :

DATE DE NAISSANCE : 02/06/1987 COMMUNE : SAINT-DIZIER DÉPARTEMENT 052

PAYS SI ÉTRANGER :

DOMICILE : N° 8 TYPE DE VOIE : LIBELLÉ DE VOIE : Quartier de la Mairie

CODE POSTAL : 52100 COMMUNE : SAINT-DIZIER

DEGRÉ DE PARENTÉ AVEC LE(S) DONATEUR(S) : fils

IV CERTIFICATION, SIGNATURE ET MODE DE PAIEMENT DES DROITS ÉVENTUELLEMENT DUS (CF. NOTICE PAGE 4)

☐	NUMÉRAIRE
☐	CHÈQUE BANCAIRE
☐	VIREMENT DIRECT BANQUE DE FRANCE
☐	AUTRE

CERTIFIÉE PAR HERMAND Jean - Etienne

À LE 19/01/2012

SIGNATURE :

[Signature]

- Cocher la case correspondant au mode de paiement utilisé pour le versement de l'impôt.
- Établir les chèques bancaires à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (sans autre indication).

(1) cf. notice en page 4.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

V RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX BIENS DONNÉS ET AUX MODALITÉS DU DON ⁽¹⁾		
NATURE DES BIENS DONNÉS	MODALITÉS DU DON	MONTANT(S) OU VALEUR(S) À DÉCLARER OBLIGATOIREMENT EN EUROS
Sommes d'argent	<p><u>Cas général :</u></p> <p>☐ Dons de sommes d'argent (article 757 du CGI)</p> <p>Date de versement du don : <input type="text"/> Montant du don : €</p> <p><u>Dispositifs spécifiques :</u></p> <p>☐ Dons familiaux de sommes d'argent (article 790 G du CGI)</p> <p>Date de versement du don : <input type="text"/> Montant du don : €</p> <p>☐ Dons de sommes d'argent affectées à la création ou à la reprise d'entreprise (article 790 A bis du CGI)</p> <p>Date de versement du don : <input type="text"/> Montant du don : €</p>	
Titres Actions Obligations Droits sociaux	<p><u>Cas général :</u></p> <p>☒ Dons de titres de sociétés</p> <p>Date du don : <input type="text"/></p> <p>Nombre de titres donnés :</p> <p>En pleine propriété En nue-propriété En usufruit</p> <p>Valeur déclarée : 1 000 €</p> <p>Forme et désignation de la société : SARL AB MECA</p> <p>Adresse du principal établissement de la société : Rue de la Forêt - ZA de la Tanneuse - 55170 ANCEVILLE</p> <p>Numéro SIRET du principal établissement : 518 97 39 79 00 01 7</p> <p>Sociétés cotées : numéro code ISIN : <input type="text"/></p> <p>Sociétés non cotées : nombre total de titres de la société : 100</p> <p>montant du capital social : 40 000 €</p> <p><u>Dispositif spécifique :</u></p> <p>☐ Dons de parts ou actions d'une société représentatives de fonds artisanaux, de fonds de commerce, de fonds agricoles, de clientèle d'une entreprise individuelle (article 790 A du CGI)</p> <p>Date du don : <input type="text"/> Montant du don : €</p>	1 000 €
Objets d'art	<p>(à détailler) :</p> <p>Date du don : <input type="text"/> Valeur déclarée : €</p>	
Autres biens	<p>(à détailler) :</p> <p>Date du don : <input type="text"/> Valeur déclarée : €</p>	
<p>☐ Dons à certains organismes d'intérêt général pris en compte pour la détermination de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune. Dons exonérés (article 757 C du CGI)</p> <p>Date du don : <input type="text"/> Montant du don : €</p>		

(1) cf. notice en page 4.

VI RAPPEL DES DONATIONS ANTÉRIEURES ⁽¹⁾					
Date ⁽²⁾	Nom, qualité, résidence de l'officier ministériel (éventuellement)	Nom, prénom adresse du ou des donateurs	Description sommaire des biens	Valeur(s) en euros	Date d'enregistrement
		NEANT			

CADRES RÉSERVÉS A L'ADMINISTRATION

VII	LIQUIDATION DES DROITS (en euros)
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div>don du 18/01/2012</div> <div>10006</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div>abattement</div> <div>159325€</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div>abattement redant</div> <div>158325€</div> </div> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> droits dus = néant </div>

VIII	PAIEMENT DES DROITS
	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>PRISE EN RECETTE</p> <p>N° _____ DATE: 15/01/2012</p> <p>DROITS: <u>spatis</u></p> <p>PÉNALITÉS: _____</p> </div> <div style="width: 45%;"> <p>PRISE EN CHARGE</p> <p>N° _____ DATE: _____</p> <p>DROITS: _____</p> <p>PÉNALITÉS: _____</p> </div> </div>

(1) cf. notice en page 4.

(2) Il s'agit du jour de la signature de l'acte lorsque l'acte est authentique, du jour de l'enregistrement pour un acte sous seing privé ou du jour de la révélation pour un don manuel révélé.